

# **BVGer B-3360/2021 vom 18. August 2021**

Bundesverwaltungsgericht, 2021-08-18, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger\\_B-3360\\_2021](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_B-3360_2021)

FR: TAF B-3360/2021 du 18 août 2021

IT: TAF B-3360/2021 del 18 agosto 2021

## **Regeste**

Surveillance des fondations

## **Erwägungen**

### **E. 1**

Le recours B-3360/2021 est irrecevable.

### **E. 2**

Les frais de procédure de 1'000 francs sont mis à la charge du recourant. Ce montant doit être versé sur le compte du Tribunal après l'entrée en force du présent arrêt. Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la date de facturation. Le bulletin de versement sera envoyé par courrier séparé.

### **E. 3**

Il n'est pas alloué de dépens.

### **E. 4**

Le recourant est averti que, s'il devait déposer un nouveau recours sur une question manifestement déjà tranchée ou user d'autres procédés téméraires, il serait passible des sanctions disciplinaires prévues à l'art. 60 al. 2 PA.

### **E. 5**

Le présent arrêt est adressé : - au recourant (acte judiciaire) - à l'autorité inférieure (acte judiciaire ; annexes : copie du recours du 22 juillet 2021 et de ses annexes) - au Département fédéral de l'intérieur DFI (acte judiciaire) (L'indication des voies de droit se trouve à la page suivante.) Le président du collège : Le greffier : Pietro Angeli-Busi Yann Grandjean Indication des voies de droit : La présente décision peut être attaquée devant le Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14, par la voie du recours en matière civile, dans les trente jours qui suivent la notification (art. 72 ss, 90 ss et 100 LTF). Ce délai est réputé observé si les mémoires sont remis au plus tard le dernier jour du délai, soit au Tribunal fédéral soit, à l'attention de ce dernier, à La Poste Suisse ou à une représentation diplomatique ou consulaire suisse (art. 48 al. 1 LTF). Le mémoire doit être rédigé dans une langue officielle, indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve, et être signé. La décision attaquée et les moyens de preuve doivent être joints au mémoire, pour autant qu'ils soient en mains de la partie recourante (art. 42 LTF). Expédition : 18 août 2021

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.